

BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE

La bourse au permis de conduire qu'est-ce que c'est ?

2ème SESSION



Le permis de conduire constitue pour le public jeune, un atout incontestable pour leur autonomie et pour accéder à l'emploi ou la formation ; son obtention contribue, en outre, à la lutte contre l'insécurité routière, qui constitue la première cause de mortalité des jeunes de moins de 25 ans (de nombreux jeunes conduisent à ce jour sans permis). Néanmoins, il nécessite des moyens financiers qui ne sont pas à la portée de toutes les familles.

Pour favoriser l'accès des jeunes à leur premier permis de conduire, **la ville de Montfrin** a mis en place un nouveau dispositif : « la bourse au permis de conduire » à compter de cette année 2019. Face au succès de la 1^{ère} session, la commission a décidé de lancer un nouvel appel à candidature pour l'année 2019.

Cette bourse sera attribuée à **10 jeunes maximum par an** et selon les modalités techniques et financières prévues dans un règlement.

En contrepartie de l'attribution d'une bourse, le jeune s'engage à effectuer **une mission d'engagement citoyen volontaire de 35 heures pendant 1 semaine** au sein du service technique de la Ville et à signer une charte d'engagement avec la collectivité.

La participation de la Ville sera forfaitaire et proportionnelle aux revenus (Quotients Familiaux CAF) du jeune ou de sa famille (selon les situations) :

- QF 0 à 800 = 465.00 €
- QF 801 à 1000 = 232.50 €

Les QF supérieurs à 1000€ ne sont pas éligibles à la bourse.

A qui s'adresse la bourse au permis de conduire ?

Pour déposer un dossier, le candidat doit remplir les conditions suivantes :

- Avoir entre 17 ½ et 25 ans (au jour du dépôt définitif de sa candidature)
- Être lycéen, étudiant, apprenti, volontaire de service civique, demandeur d'emploi, en formation, inscrit à la mission locale de secteur (Beucaire ou Villeneuve les Avignon) et à pôle emploi
- Résider à Montfrin
- Passer le permis de conduire pour la première fois et ne pas être déjà inscrit dans une formation au permis de conduire
- Justifier d'un QF de revenus inférieur à 1000€
- Avoir un projet professionnel, une motivation dans lesquels s'inscrit le besoin de passer le permis de conduire

Comment l'obtenir ?

Le dossier de candidature est à retirer du 26 juillet au 30 septembre 2019 :

- en mairie
- sur le site internet de la mairie www.montfrin.com

Les dossiers complets seront déposés avant le 30 septembre 2019.

Afin d'apprécier la situation d'insertion du jeune et de son foyer fiscal, le candidat devra remplir le dossier de candidature et fournir les documents suivants :

- Copie recto-verso de la carte d'identité
- Justificatif original de domicile de moins de 3 mois (facture EDF, eau, Téléphone fixe...) ou certificat d'hébergement
- Justificatif de scolarité ou d'activité sur la commune (tous documents permettant de justifier de la situation d'insertion sociale et/ou professionnelle : contrat de travail, contrat d'apprentissage, attestation d'inscription à la Mission Locale, projet de création d'entreprise...)
- Justificatif du quotient familial (QF)
- Motivations du jeune permettant de justifier du besoin de passer le permis de conduire voiture
- le RIB de l'auto-école partenaire choisi

Les dossiers complets seront étudiés par la commission enfance/jeunesse qui émettra un avis.

Les candidats éligibles seront auditionnés par cette même commission.

La bourse sera attribuée selon 3 critères :

- La motivation du candidat : portant à la fois sur son envie d'être utile à la collectivité et son envie d'obtenir son permis ;
- Les ressources du candidat : portant sur les revenus personnels (ou ceux des parents/foyer fiscal du candidat) ;
- Le projet d'insertion : prenant en considération le projet professionnel et le parcours du postulant, l'appréciation de sa situation sociale ainsi que la nécessité de l'obtention du permis B.

Le jeune est informé de la décision prise par la commission par courrier.

Liste des auto-écoles de MONTFRIN, partenaires

AUTO ECOLE CONTACT PERMIS

1, place de la République

Tél : 06.12.53.30.95

Mail : contactpermis30@yahoo.fr

AUTO ECOLE LA MASSANE

2, place de la Libération

Tel : 06.21.54.25.27

Mail : autocoledelamassane@sfr.fr